



Ce que la CFDT-Météo va porter devant la direction au CTEP du 24 juillet

Nous commencerons par une déclaration liminaire.

La baisse d'effectifs visée par le plan Action Publique 2022 a été validée par le ministre le 26 juin 2018 il y a plus d'un an. Elle a été inscrite dans un contrat pluriannuel avec l'État, sur lequel la CFDT attend des précisions (cf. [notre courrier au p-dg](#)) sur les hypothèses prises pour la masse salariale. Une transformation de l'Établissement est donc lancée. Plus de 500 mutations tous azimuts vont avoir lieu, sans compter les services administratifs qui ont essuyé les plâtres début 2019.

Le TROED 2022 a été présenté au CTEP de décembre 2018. Il établit des effectifs cible dans les services. Dans sa déclaration liminaire, la CFDT-Météo va demander des effectifs en plus. Des victoires ont récemment été remportées sur DSI/SPV (+ 3 ETP), sur les MC en DIRN et DIRIC (+2), ainsi que, dans une moindre mesure, sur le choix de 9 ETP concernant les assistants de prévention (+2,5 comparé au TROED 2022). Dans les Alpes, le moratoire imposé par le ministère contraint à limiter les réductions prévues (on regagne +4 au TROED) et nous avons noté un +2 sur les Pyrénées. Ces inflexions doivent en amener d'autres et la CFDT va exiger des effectifs supplémentaires à intégrer dans ce TROED2022 (donc hors « surnombres » dits temporaires), avec la demande de pérennisation d'implantations ou de relais locaux, notamment sur des sites avec des équipes de maintenance pérennes et proches des massifs montagneux.

Enfin, nous aborderons la question des surnombres.

Un dérapage du calendrier des automatisations entraînerait des surcharges de travail que la DG va compenser, c'est évident. La CFDT-Météo demandera que ces effectifs dits « surnombres temporaires » soient communiqués au plus tôt afin que l'on en débattenne. Dans le cadre de la CAP préfigurée (dite Instance de Concertation Préfiguratrice, l'ICP), les agents doivent pouvoir postuler dans les services, en toute connaissance de cause sur les effectifs notamment sur les postes MétéoConseils.

Nous poserons aussi la question du nombre d'IT-Pro maximum promu en 2019.

Puis seront abordés les sujets à l'ordre du jour : **Réorganisations AP2022 (page 2 à 5). Et les autres points à l'ordre du jour (page 5 et 6) :** organisation du temps de travail pour les HB, RIFSEEP des IPEF, prime « PRS » (prime de restructuration de service), autres sujets divers.

*

Réorganisations AP2022 (page 2 à 5) :

-a) Centralisation des services météorologiques rendus à l'aéronautique (DSM)

La CFDT-Météo votera CONTRE s'il n'y a pas un ré-arbitrage concernant Orly. La CFDT-Météo demande aussi que sur les CRA non à enjeux, il soit ajouté un MC Aéronautique dans le TROED 2022.

L'illisibilité de la réduction d'effectifs sur Orly ferait sans doute un drôle d'effet si elle était communiquée à la DSNA. Tous les services météo sur plateformes à enjeux ont pour cible 2 postes

permanents sauf Orly. Nous étayerons notre position en passant en revue les tâches égrainées par les collègues d'Orly pour combattre la réduction l'été (nous nous référerons entre autres à leur pétition).

Il nous paraît prématuré de considérer acquis un effectif avec – 3 agents en cible 2022, prématuré car ce changement n'a pas fait l'objet d'une analyse suffisante avec les partenaires, prématuré car la pointe du trafic se situe entre 18h et 23h, et entre 06h et 08h (être seul, est-ce raisonnable sur le second aéroport français ?). Nous demanderons solennellement au p-dg le rétablissement de ces effectifs.

La production aéronautique régionale sera centralisée sur DSM/AERO à Toulouse, avec 11 centres de rattachement aéronautique (CRA), à compter du 4 mai 2020. Niveau d'effectifs des CRA et niveau de service à fournir aux plateformes aéronautiques ont été liés. En cible, deux catégories ressortent : les CRA des aéroports « à enjeux » avec un chef et un adjoint et armés avec 2 Postes permanents (Roissy, Lyon St Exupéry, Nice, et Orly sauf l'été) et les CRA 'classiques' avec un chef et 1 poste permanent (Blagnac, Bâle-Mulhouse, Bordeaux Mérignac, Lille Villeneuve d'Ascq, Rennes, Nantes, Bastia). Sur ces 7 CRA non à enjeux, la CFDT-Météo demandera qu'un MC Aéronautique soit ajouté. En effet, il est illusoire de croire que durant sa vacation permanente, un agent pourra assurer toutes les fonctions listées dans la fiche de poste, par exemple les fonctions de représentation.

Autre question : quels seront les surnombres associés (cf. notre déclaration liminaire) ?

b) Centralisation des missions d'observation (DSO)

La CFDT-Météo votera CONTRE s'il n'y a pas une prime importante versable aux agents des MIR afin de prendre en considération le surcroît de tâches à venir et l'augmentation des responsabilités. Une référence est le montant de l'ex-ITS-Fonctionnelle. Par ailleurs, des pôles seront isolés : qui s'occupera de l'intendance ? La gestion des locaux, etc ?

28 pôles de maintenance en DIR seront rattachés à la DSO, sous la responsabilité de six responsables de zones de pôles d'observation. La réduction de l'encadrement « Observation » territoriale est drastique : de 14 à 8 ingénieurs d'ici 2022. Il y a suppression pure et simple des postes de techniciens gestionnaires de réseau d'observation en région, ces fonctions étant reprises par les MIR. Les agents vont avoir un métier plus polyvalent.

Nous dirons à la DG de refaire ses comptes : un poste de responsable, sept d'adjoints, et 17 de chargés du réseau supprimés, ce ne sont pas 20 postes supprimés au total pour l'observation (ce qui est écrit dans [le communiqué sur le CHSCT de la direction](#) publié sur intramet), mais 25.

Pour 3 postes de coordination créés au sein de DSO à Toulouse.

Nous noterons que 6 chefs de pôles encadrent 140 techniciens répartis sur plus d'une vingtaine de sites, sans secrétariat, à comparer avec le niveau d'encadrement dans le reste de la DSO (au-delà de 20 chefs pour 114 agents).

Par ailleurs, qu'est-ce qui a présidé au positionnement des centres RZO : pourquoi Toulouse et pas Bordeaux au CMIR ? Pourquoi Roissy et pas Saint-Mandé ? Pourquoi Nancy et pas Strasbourg ? Pourquoi les postes sont-ils ouverts en ICP ? Le sont-ils bien aussi en CAP d'automne ?

c) CSP assistance applicative / Départements support en Dir (DSI, DSR)

La CFDT-Météo votera CONTRE si ce service n'a pas les moyens de ses ambitions (l'effectif cible doit être au rendez-vous) et si les horaires pour les TTI de proximité, futurs DIR/Support, ne sont pas revus.

Pour la CFDT-Météo, il n'est pas acceptable que l'administration propose des HB avec une plage méridienne réduite (20/07 : suite à nos alertes, les documents préparatoires viennent d'être modifiés).

Ce CSP AA répondra à un besoin d'assistance Niveau 1 sur des applications « métier » (production, prévi, observation, etc.). Il peut permettre d'affecter des agents TTI en DIR. Nous soulignerons le besoin de formation sur ces outils métiers pour qu'un TTI soit en mesure de répondre à une assistance. En outre, nous demanderons si les postes du CSP vont être ouverts à des agents provenant de la prévi. Si oui, alors cela nécessitera des formations sur l'informatique pour les prévisionnistes. La fiche de poste des techniciens DIR/Support inclut la composante administration. Ouf, sans cela, leur fonction est réduite à du simple support et sans aucune cohérence avec le travail actuel en DIR TTI.

d) CSP assistant de prévention

Si le p-dg cherche à imposer un vote, alors nous voterons CONTRE, non pas contre le principe de ce CSP à 9 ETP, mais contre la méthode qui n'est pas cohérente avec les décisions du CHSCT-EP. Nous ferons remarquer qu'avec 9 AP (+ le Conseiller de Prévention, + l'AP de Saint mandé à 1,5 + les 2 AP de Toulouse), le CSP manque encore de 2 ETP pour permettre un AP par DIR. Néanmoins, avec ce CSP à 9 Assistants de Prévention contre 6,5 inscrits au TROED 2022, la direction va mettre en avant les « efforts » qu'elle met en œuvre dans le domaine de la prévention. Dont acte. Au CHSCT-EP, une motion intersyndicale a été votée pour reporter ce point après les expertises portant sur les CSP administratifs, nous demanderons donc au p-dg de reporter l'avis demandé.

e) Organisation des « MétéoConseils » (MC) en DIR :

La CFDT-Météo votera CONTRE si elle n'obtient pas satisfaction sur un certain nombre de points :

1/ si l'administration reste sur ses positions en terme d'effectifs : la CFDT-Météo exige plus d'effectifs cible pour la « famille » MC. Après avoir obtenu que les DIR à 9MC prévus passent à 10, nous demanderons des effectifs cible sur TROED2022 d'au moins + 2 par rapport aux projections, dans chaque DIR. Nous avons participé à l'ensemble des groupes de travail et nous avons pu évaluer les blocages de tableau de service pouvant être entraînés par les effectifs trop contraints.

2/ si les MC n'ont pas une prime substantielle liée à la sujétion (contrainte) que représente un poste avec des horaires atypiques (moitié SP, moitié HB) et des astreintes de nuit et de WE.

3/ si le poste MC n'est pas reconnu comme étant uniquement rattaché au corps des ITM. Cela n'exclut pas l'affectation de TSM ; cela entraîne des recouvrements en CAP. La CFDT-Météo considère qu'il est plus gratifiant pour un TSM d'occuper un poste ITM, plutôt qu'un poste qui serait à la fois ITM et TSM (comme proposé initialement dans le projet de fiche de poste présenté du CTEP - 20/07 : suite à nos alertes, ces documents viennent d'être modifiés). Un TSM sur un poste d'IT voit son IFSE augmentée de 800€/an.

4/ que les longs débats que nous avons eus au sujet des revalorisations des nuits aboutissent, et ce, pour l'ensemble des familles métiers qui subissent les nuits. En l'occurrence, la CFDT-Météo a démontré que certains agents du ministère bénéficiaient de primes représentant plusieurs fois les montants de celles servies à Météo-France.

5/ La CFDT-Météo demande que les vacances en SP soient de 12h et non de 10h comme prévu par la direction, et ce afin d'éviter des aller-retours trop fréquents aux agents (cf. les critères que la CFDT-Météo a établi en GT temps de travail ci-dessous).

La prévision : c'est le plus grand chambardement prévu parmi toutes les familles Métiers, juste devant la famille métiers « administratifs » cf. le tableau en page 3 du précédent CR de CTEP

En DIR, la Division Service va voir le remplacement des PAR/CPR par des MétéoConseil (pour aller vite). C'est prévu pour 2021 : une [description par la DG ici en lien](#) qui est un brouillon avancé, qui peut évoluer jusqu'en 2021. Le MétéoConseil sera polyvalent, assurant quatre fonctions :

- production régulière pour les clients en complément de la production automatisée reposant sur la prévision d'ensemble ;
- production de climatologie finalisée (catnats, rapports clim, retex...) ;
- support du CPR en cas de crise ;
- contacts clients, formation.

Au sujet des heures de travail à assurer par les MC.

Rappelons que les premiers scénarios visaient à faire venir les renforts (les futurs MC) de 7h15 à 14h15 - projet dit DIRSE/Prévi 2018-2021, de décembre 2017 -. Les premières simulations d'astreinte ont été effectuées sous Pegase en cours d'année 2018 afin de vérifier que les bilans ne déviaient pas dans un sens ou dans l'autre ; la prise de congés est alors apparue comme point délicat.

Des simulations ont alors été obtenues sur la base d'années réelles, en DIR réelles (DIRSE 2014 et DIRIC 2018 ont été choisies), en ce début d'année 2019.

La CFDT-Météo a établi ses propres critères de préférence dans le cadre de l'organisation des temps de travail sur le poste MétéoConseil, à comparer à la situation actuelle (sans ordre préférentiel) :

- le nombre de jours de présence par agent (dont on souhaite qu'il soit minimal)
- le nombre de WE totalement libres (donc sans astreinte), dont on souhaite qu'il soit maximum
- des congés (été ou Noël) que l'on puisse poser sans se casser la tête

A force de discussion, il a été obtenu au GT temps de travail que les vacances en SP soient au moins de 10h, et même d'une durée de 12h pour la vacation 'support CPR'.

Le nombre de nuits devant être assurées est un critère mis en avant par la DG pour balayer le scénario alternatif dit du syndicat Solidaires, soutenu par CGT et FO. Ce scénario alternatif est une adaptation de la [base de discussion](#) avancée en intersyndicale. La CFDT-Météo a demandé en GT des simulations de ce scénario intéressant car excluant l'astreinte.

Mais la DG mettra sans doute en avant qu'outre la pénibilité des nuits, le sureffectif serait de 39 ETP au TROED 2022, ce qui constitue quasiment l'ensemble des sureffectifs possibles de Météo-France. Tous les sureffectifs affectés en MC - Météorologie Conseil ? Quid des autres « familles de métier » ?

La CFDT-Météo assume de rappeler qu'en CHS-CT, elle se positionne contre le travail de nuit.

Elle dit la même chose en CTEP.

Le « rapport Kalfon » ([une enquête portant sur les conséquences médicales du travail posté sur la santé des agents à Météo-France](#)) et [une mise à jour en 2013](#) par le Dr Montchalin, docteur pour Météo-France durant quelques années, montrent l'impact néfaste des nuits sur les agents.

Il faut limiter le nombre de nuits et la CFDT-Météo adopte une position cohérente. La DG veut des astreintes "pour assurer un renfort des unités en charge de la prévision météorologique, en période de risque météorologique fort". Cela concernerait les MC et les MC-aéronautiques (MCA).

La CFDT demandera que la possibilité de faire assurer les astreintes de nuit (poste 'renfort CPR') par les CPR soit étudiée. Cette proposition avait un temps été envisagée par l'administration (en mars 2018 en GT « temps de travail ») et permettrait d'exclure complètement les MC du travail de nuit.

Entre 20 et 30 nuits contre 5 pour un scénario avec des astreintes pour les MC - MétéoConseils, la CFDT-Météo estime qu'il y a plus de risques pour la santé en poursuivant la voie des nuits.

De plus, nous (le peuple météo) vieillissons. Avec la quasi-fin des recrutements (débutée en 2007 avec le non remplacement d'un sur deux partants, alourdie en 2012 avec le non remplacement de 8 sur 10 partants, poursuivie sur ce quinquennat jusqu'à 2022), notre pyramide des âges est « à l'envers ». L'âge moyen et l'âge médian augmentent. Les motivé(e)s seront plus rares pour faire des nuits, les nuits seront plus difficiles ; il se trouve que les nuits sont plus pénibles avec l'âge augmentant. Enfin, faire faire certaines tâches de nuit (pour remplir le tableau de bord) alors qu'elles peuvent être faites de jour ; cela n'emporte pas notre conviction.

La CFDT-Météo n'accepte pas pour autant la position de l'administration.

La CFDT-Météo exige :

- 1/ plus d'effectifs cible pour la « famille » MC comme précisé en introduction
- 2/ la reconnaissance des sujétions.

1/ Plus d'effectifs :

Après avoir obtenu en GT que les DIR à 9MC prévus passent à 10, nous demanderons qu'en 2022, l'effectif au TROED soit d'au moins de plus +2 dans les DIR, par rapport à la présentation faite durant la tournée des directeurs.

2/ la reconnaissance des sujétions

2/ a) la pluridisciplinarité :

Evidemment « *c'était mieux avant* » : il y avait plus de personnels et la chaîne de production laissait une place significative à l'intervention des agents experts. Ceci étant posé, le poste pluridisciplinaire de MC peut être intéressant, et nous avons obtenu en GT que les vacations SP ne commencent pas avant 7h (à discuter dans chaque CTSS).

2 b) la compensation financière des sujétions

Le dispositif d'astreinte entraînera des rémunérations des positions d'astreinte pour les nuits et journées de WE de 52€ et de 26 € pour les nuits de semaine, avec le paiement d'une compensation de transport de 19€ en cas d'intervention (le tout rehaussé de 20 % si la fusion des BHI/IPHA est obtenue).

Nous exigerons de plus une hausse de la part « IFSE » de la prime Rifsseep.

Nous exigerons également l'aboutissement rapide de la revalorisation des horaires de nuit pour tous les agents.

*

Autres points à l'ordre du jour

Pour les horaires de bureau :

Prendre son service à 7h00 du matin en HB va être possible, car inclus dans l'instruction sur l'organisation du temps de travail à Météo-France. A partir de quand ? La CFDT-Météo vote POUR.

Enfin une mesure, très attendue et qui fera gagner un temps précieux à de nombreux collègues.

Par ailleurs, **en cas de canicule (orange ou rouge), la possibilité de venir à 06h30 et de partir avant la fin de la plage fixe de l'après-midi** sera inscrite dans l'instruction sur l'organisation du temps de travail à Météo-France.

Les agents de l'ENM, de DRH/FP et de DIRCOM/CDTo voient leur plafond de REBL porté à 20, alors que la pétition réclamait 27. Le standard est 12.

Le RIFSEEP s'applique aux IPEF

Nous relevons qu'aucune fonction complémentaire n'est valorisée (alors qu'au ministère, les postes dans certaines DREAL font l'objet d'un complément d'IFSE).

Nous insistons sur l'idée que le RIFSEEP aurait pu permettre de mettre en place une véritable gestion de la carrière des IPEF en les incitant à prendre des responsabilités de projet par exemple, à condition que celles-ci soient valorisées.

Enfin, se pose la question de la correspondance entre les niveaux de primes IPEF et ceux des CUT ou CUT2 voire simple ITM amenés à occuper des postes en recouvrement. Les différences de niveau indemnitaire soulignent clairement une différence de traitement indigne. Le RIFSEEP des ITM n'est augmenté que de 1200 € lorsqu'un agent occupe un poste IPEF.

Une véritable gestion des agents permettrait de remplacer des IPEF par des ITM, potentiellement sur tous les postes (aux CAP de faire leur choix) à condition d'avoir un niveau indemnitaire (niveau de primes) comparable. La CFDT-Météo incite la direction à mettre l'ouvrage sur le métier !

La liste des postes restructurés ouvrant droit à la PRS est fixée

Cette liste nous paraît désormais complète. La CFDT s'abstiendra sur cette liste.

Décryptage des données informatiques

L'administration demande le droit de décrypter les données https, car elle ne peut pas vérifier ce qui circule, contrairement au http. Les sites de santé, finances, juridiques et gouvernementaux ne seront pas décryptés. Selon la CFDT, l'agent doit être prévenu à chaque accès sur ses échanges.

Mise en place de l'IKV (Indemnité Kilométrique pour les Vélos) à Météo-France :

La question tombe puisque le gouvernement a arbitré en faveur d'une prime de 200 € pour les agents qui optent pour des mobilités dites durables (cf. notre information sur le [rendez-vous salarial du 2 juillet](#)).